



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

divorce

Question écrite n° 87879

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie sur la conciliation familiale. Dans les cas de séparation des parents, la conciliation familiale peut faciliter le dialogue. Elle lui demande si le Gouvernement entend reconnaître officiellement la conciliation familiale.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87879

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6777

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)